

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: (17): Revue des armes spéciales : supplément de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Notes sur l'artillerie turque
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-334575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPECIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 17 (1877).

NOTES SUR L'ARTILLERIE TURQUE

Pour compléter nos renseignements antérieurs sur l'armée ottomane¹, nous donnerons ci-dessous quelques notes sur son artillerie, extraites d'une récente publication signalée avec éloge par la *Revue d'artillerie française*².

Rappelons tout d'abord que l'armée ottomane se répartit en 7 corps d'armée réguliers et territoriaux (*ordus*) et l'effectif d'environ un corps en unités séparées, et que chaque corps d'armée comprend 1 régiment d'artillerie, sauf le 1^{er}, la garde, à Constantinople, qui a 3 régiments, et le 7^e, Yémen, qui n'a que six batteries indépendantes.

Rappelons aussi que tout ce qui concerne l'artillerie est sous les ordres de la Grande-Maitrise de l'artillerie, qui a dans ses attributions la solde, l'administration, l'armement, l'équipement, etc., des troupes de l'artillerie et du génie, qui ne relèvent absolument que de ce département. Elle est également chargée de la construction, de l'entretien, de l'armement des forteresses.

Enfin, elle a la direction des établissements militaires. (Voir ci-dessous.)

Le Grand-Conseil, exerçant le pouvoir avec le Grand-Maître de l'artillerie, porte le nom de *Grand-Conseil supérieur de l'artillerie (Top-hané-Medjissi)*.

Le Grand-Maître de l'artillerie, actuellement *Mahmoud-Djélad-Eddin-Oamat pacha*, gendre du sultan et maréchal de l'empire, est assisté d'un sous-secrétaire d'Etat (*mustéchar*) et d'un personnel réparti dans différents bureaux.

Il a sous ses ordres le *directeur général des fabriques* ressortissant à son département, *S. Exc. Seïd pacha*, qui a organisé toutes les fabriques sur le pied remarquable où elles sont aujourd'hui.

Le Grand-Conseil de l'artillerie, composé de quatre généraux d'artillerie et du génie et de cinq membres civils, est assisté d'un personnel réparti entre trois *sections*, deux *commissions* et un certain nombre de bureaux.

Les trois sections sont: 1^o la section *militaire*; 2^o la section *d'expertises et d'expériences*; 3^o la section *administrative*.

Les deux commissions sont: 1^o la commission *d'expédition*; 2^o la commission de *construction*.

Indépendamment du personnel militaire et civil composant le ministère, six officiers sont encore attachés à la personne du

¹ Voir nos numéros de 1876.

² *L'Armée ottomane*, par M. Zboinski, officier d'artillerie belge au service de la Porte et professeur à l'école impériale. Paris, Dumaine, 1877.

Grand-Maître, et huit au Grand-Conseil, pour remplir les fonctions d'aides-de-camp.

ARTILLERIE DE CAMPAGNE; RÉGIMENTS D'ARTILLERIE. — Chaque régiment d'artillerie est commandé par un *général de brigade*, ayant sous ses ordres un colonel, chargé spécialement du commandement militaire et n'ayant pas à s'occuper d'administration.

L'effectif du régiment d'artillerie varie dans chaque corps d'armée, suivant le nombre de *batteries* qui la composent, ainsi qu'on le verra plus loin.

Tout régiment d'artillerie se compose de *4 bataillons* à 3 batteries, ayant à leur suite un certain nombre de batteries indépendantes les unes des autres et ne formant pas de bataillon distinct. Elles dépendent directement du commandant du régiment.

Les 3 batteries du 1^{er} bataillon sont à cheval; les 9 autres, comprises dans les 2^e, 3^e et 4^e bataillons, sont l'artillerie montée. Quant aux batteries indépendantes, en nombre variable, elles sont armées de pièces de montagne et de mitrailleuses¹.

L'état-major d'un régiment d'artillerie type à 14 batteries se compose de : 1 général de brigade, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 chef de bataillon d'administration, 1 écrivain de régiment, 1 vétérinaire en chef, 1 porte-étendard, 3 sous-officiers-trompettes, 1 maître sellier, 1 maître maréchal-ferrant, 1 maître forgeron, 1 maître menuisier, 1 brigadier maréchal-ferrant, 1 brigadier porteur d'eau, 1 brigadier du train; total 17, avec 17 chevaux de selle (sur pied de guerre) et 6 chevaux d'ordonnance.

L'état-major du 1^{er} bataillon (*artillerie à cheval*) se compose de : 1 chef de bataillon, 2 adjudants-majors, 1 lieutenant-colonel médecin, 1 adjudant-major pharmacien, 1 chirurgien, 1 vétérinaire, 1 écrivain, 1 aumônier, 1 aide-écrivain, 1 brigadier-trompette; total 11, avec 11 chevaux de selle (sur pied de guerre) et 6 chevaux d'ordonnance.

L'état-major des 2^e, 3^e et 4^e bataillons (*artillerie montée*) diffère de celui du 1^{er} en ce que le lieutenant-colonel médecin est remplacé par un chef de bataillon médecin, et l'adjudant-major pharmacien par un capitaine pharmacien.

Enfin l'état-major de la colonne de munitions se compose de : 1 chef de bataillon et 2 adjudants-majors, avec 3 chevaux de selle et 3 chevaux d'ordonnance.

Les tableaux suivants donnent les effectifs de batteries et colonnes de munitions sur pied de guerre, et celui d'un régiment d'artillerie type à 14 batteries.

¹ Les batteries de mitrailleuses ont dû être remplacées cet été par des batteries montées de canons de campagne en acier, frettés, du système Krupp. Trois batteries (une de 4 et deux de 6) de ces pièces étaient déjà, au 30 avril, arrivées à Constantinople. (Note de la *Revue d'artillerie française*.)

Effectif sur pied de paix et sur pied de guerre d'un régiment d'artillerie type à 14 batteries.
(*Hommes, chevaux et matériel.*)

Effectif des batteries et colonnes de munitions sur pied de guerre.

ARTILLERIE DE FORTERESSE ET OUVRIERS D'ARTILLERIE. — Le service de l'artillerie de position est fait dans les places fortes par un corps spécial : l'*artillerie de forteresse*. Les soldats qui le composent ne sont pas enrégimentés, excepté dans le corps de la *garde*, où ils forment trois régiments. Dans les autres corps, ils sont organisés en compagnies, d'un effectif de 150 hommes, réparties dans les différentes forteresses de l'empire. Les régiments d'artillerie de forteresse de la *garde* ont la même composition, sauf l'effectif de la compagnie, qui est de 150 hommes, que les régiments d'infanterie de ligne.

Enfin, il existe encore des compagnies d'ouvriers d'artillerie que l'on emploie à différents services, composées comme les compagnies d'artillerie de forteresse.

Les tableaux (pages 371 et 372) donnent les effectifs, *par corps d'armée*, des troupes d'artillerie (de campagne, de forteresse et ouvriers) de l'armée active *nizamié*, mises sur pied de guerre au moyen de l'appel sous les drapeaux de la série de réserve *ichtyat*.

ARMEMENT DES TROUPES. — Les conducteurs de l'artillerie sont armés du sabre et du revolver de cavalerie. Les servants sont armés du sabre dit *coupe-choux* et du fusil Winchester. Le baillon de service à Top-hané est armé du fusil Remington.

ÉQUIPEMENT. — 1^o *Hommes à pied*. — L'équipement, uniforme pour les hommes à pied de toutes armes, se compose de : 1 ceinturon porte-sabre-baïonnette, une cartouchière mobile sur le ceinturon, destinée à renfermer 60 cartouches ; 1 havre-sac renfermant 40 cartouches et divers effets : 1 sac à pain, 1 petit bidon en fer-blanc, 1 musette.

2^o *Hommes à cheval*. — L'équipement se compose de : 1 ceinturon porte-sabre, 1 giberne, 1 porte-manteau, 1 musette, 1 gourde.

Récapitulation des effectifs, par corps d'armée, de l'artillerie de campagne (Nizamié).

— 382 —

NUMÉROS	ET CHEFS - LIEUX	des	corps d'armée.	MOMBRE		EFFEQTIFS		BOUCHES		VOITURES		3. LIGNE.	
				DE BATTERIES	de régiments.	de cheval.	de montagne.	de hommes.	de chevaux.	de munitions.	de bagages.		
1 ^e — Constantinople				3	9	27	2	1	6914	1834	5326	188	—
2 ^e — Choumla				1	3	9	1	1	2436	636	1926	64	119
3 ^e — Monastir				1	3	9	1	1	2769	742	1926	64	281
4 ^e — Erzeroum				1	3	9	1	1	2436	637	1926	64	119
5 ^e — Damas				1	3	9	1	1	2436	637	1926	64	119
6 ^e — Bagdad				1	3	9	1	1	2465	637	1926	64	119
7 ^e — Sâna				1	3	9	1	1	941	150	750	79	30
Totaux.				8	24	77	11	6	20365	6244	15906	508	1129
									318	288	66	36	214
												107	107
												1318	1318

Artillerie de forteresse et ouvriers d'artillerie sur pied de guerre.

N <small>UMÉRO</small>	C <small>HEF-LIEU</small>	E <small>FFECTIF</small>	F <small>ORTERESSES.</small>		O <small>UVRIERS.</small>		B <small>OUCHES</small>	T <small>OYAUX.</small>
			N <small>OMBRE</small>	E <small>FFECTIFS</small>	N <small>OMBRE</small>	E <small>FFECTIFS</small>		
du	du	de la compagnie.	de compagnies.	parties.	de compagnies.	parties.	à feu de position qu'elles servent	
C <small>ORPS D'ARMÉE</small>	C <small>ORPS D'ARMÉE</small>							
1 ^{er} corps (garde).	Constantinople .	150	96 (a)	14400	48	7200	500	21600
2 ^e corps . . .	Choumla . . .	150	20 (b)	3000	»	»	1253	3000
3 ^e corps . . .	Monastir . . .	150	21 (c)	3150	»	»	731	3150
4 ^e corps . . .	Erzeroum . . .	150	12 (d)	1800	»	»	574	1800
5 ^e corps . . .	Damas (e) . . .	150	3	450	»	»	149	450
6 ^e corps . . .	Bagdad (f) . . .	150	»	»	2	300	»	300
7 ^e corps . . .	Sâna (g) . . .	150	5	750	»	»	204	750
Totaux généraux. . .		150	157	23550	50	7500	3411	31050

a) Les 96 compagnies de forteresse du 1^{er} corps forment 3 régiments à 4 bataillons. — Le 1^{er} régiment, dit *de la mer Noire*, dessert les fortifications de la côte d'Europe, depuis Kara-Bournou jusqu'à Yédi-Coulé, et celles de la côte d'Asie, de Riva à Sélimnié. — Les 2^e et 3^e régiments, dits *de la mer Blanche* (Méditerranée), desservent les forteresses des Dardanelles et des îles.

b) Les 20 compagnies de forteresse desservent les fortifications de Choumla, Roustchouk, Widdin, Varna, Nich, Silistrie.

c) Les 21 compagnies de forteresse desservent les fortifications de Scutari-d'Albanie, Prévésa, Salonique, Gholos, Banjaluka, Siénitza, Mostar et Podgoritzia.

d) Les 12 compagnies de forteresse desservent les forteresses d'Erzeroum, Kars, Trébizonde, Guétrévan, et Batoum, etc.

e) La principale forteresse est Saint-Jean-d'Acre.

f) La 6^e circonscription n'a pas de forteresse.

g) La principale forteresse est Hedjâz, près la Mecque.

La selle en usage est celle dite *du modèle espagnol*, à vastes quartiers arrondis, sangles passant par dessus; elle est munie d'une fonte et d'une sacoche.

Le harnachement des chevaux est le même, sauf la selle, que dans l'artillerie allemande. Les pièces et les voitures sont toutes attelées de 6 chevaux.

HABILLEMENT. — 1^o *Hommes à pied.* — Les hommes à pied ont un costume à la *zouave*, composé essentiellement de: 1 veste ouverte sur le devant, 1 gilet plastron, se boutonnant sur le côté et se laçant par derrière, 1 pantalon à la turque, formant jupe à sa partie supérieure jusqu'au dessus du mollet, où il se rétrécit et forme molletière jusqu'au-dessus du pied, 1 ceinturon de laine rouge. Le drap de l'uniforme est bleu foncé, les passementeries sont jaunes. Toute l'armée est coiffée du *fez*, calotte rouge avec gland gros et court.

2^o *Hommes à cheval.* — Les hommes à cheval sont vêtus d'une tunique courte avec boutons et brandebourgs noirs. Le pantalon est à l'europeenne. Le costume est bleu foncé.

Tous les hommes, à pied ou à cheval, ont une capote-manteau à capuchon en fort drap, que les premiers portent sur le havresac et que les seconds roulent et mettent en sautoir.

Pour les caporaux ou brigadiers et les sous-officiers, les grades sont indiqués par un certain nombre de galons en laine rouge et de galons d'or intercalés, suivant le grade.

Officiers. — Les officiers ont une tunique bleu foncé, à un rang de boutons, un pantalon bleu foncé à l'europeenne, à large bande rouge simple : ils n'ont pas d'épaulettes ; en grande tenue ils portent une petite tresse, en soie rouge pour les officiers subalternes, rouge et or pour l'adjudant-major et tout en or pour les officiers supérieurs. Les grades sont indiqués par des galons d'or ou d'argent sur les manches.

Les officiers sont armés d'un sabre recourbé à poignée sans garde.

Un manteau en drap bleu foncé avec capuchon, garni de pâtes sur les épaules, complète l'habillement ; les étoiles indicatives des grades sont réparties sur les pattes des manteaux.

(*A suivre.*)

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1877. V^e Division.

(*Suite.*)

ORDRE DE DIVISION N^o 13.

I. *Ordre concernant le rapport au divisionnaire.*

Pour le rapport au divisionnaire on observera en général les prescriptions ci-après :

1. Pendant la durée du cours préparatoire les officiers suivants se présenteront au rapport, à 6 heures du soir :

Le chef d'état-major.

L'ingénieur de division.

Le commissaire des guerres de division.

Le médecin de division.

Le vétérinaire de division.

Les deux brigades d'infanterie, la brigade d'artillerie (parc de division), le régiment de dragons, le bataillon de carabiniers et le bataillon du train peuvent, en cas de communications importantes pour lesquelles une dépêche ou une lettre ne suffirait pas, envoyer au rapport un officier.

2. Après l'entrée en ligne et pendant les opérations les officiers suivants devront se présenter au rapport chez le divisionnaire :

Le chef d'état-major.

L'ingénieur de division.

Le commissaire des guerres de division.

Le médecin de division.

Le vétérinaire de division.

Un officier de l'avant-garde.

Un officier du gros de la division.

Un officier de chaque détachement indépendant.

Un officier de la brigade d'artillerie (parc de division).

Le commandant du bataillon du train.

Si le divisionnaire n'a pas désigné de commandant spécial du gros, à